



COMITÉ ASSURER LA MOBILITÉ DURABLE DANS LA VILLE

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 28 JUIN 2022 À LA SALLE PUBLIQUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE ET PAR VISIOCONFÉRENCE

- Sont présents :
- M^e François Bélisle, conseiller municipal
 - M. Michel Blais, citoyen
 - M. Dany Carpentier, conseiller municipal
 - M. René Martin, conseiller municipal et vice-président du Comité
 - Mme Anaïs Michaud-Cloutier, citoyenne
 - M. Pierre Montreuil, conseiller municipal et président du Comité
- Invités présents :
- M^{me} Geneviève Auclair, conseillère municipale (arrivée : 13 h 22)
 - M^{me} Pascale Alberne-Lahaie, conseillère municipale
 - M^{me} Maryse Bellemare, conseillère municipale
 - M^{me} Vanessa Blanchet-Roy, spécialiste en mobilité durable (arrivée : 12 h 02)
 - M^e Pierre-Yves Brouillette, juriste
 - M. Philippe Champagne, chef de service – Sport, événements et plein air (arrivée : 13 h 54)
 - M^{me} Valérie Cloutier, greffière – Cour municipale (13 h 19 à 13 h 27)
 - M^{me} Maude Desrosiers, ing. (arrivée : 13 h 34)
 - M. Richard W. Dober, conseiller municipal (arrivée : 11 h 33)
 - M. Patrice Dupuis, STTR (départ : 13 h 43)
 - M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal (12 h 29 à 13 h 11 et 13 h 15 à 13 h 33)
 - M. Patrice Gingras, ing. directeur – Génie
 - M. Marc-André Hould, attaché politique – Communications et relations de presse
 - M. Alain Lafontaine, conseiller municipal (arrivée : 12 h 22)
 - M. Jean Lamarche, maire (13 h 39 à 13 h 45)
 - M^{me} Sonia-Karine Larocque, ing. chef de division – Planification
 - M^e Frédéric Malenfant, chef de service – Grands projets et portefeuille immobilier (arrivée : 13 h 27)
 - M^{me} Marianne Méthot, directrice de cabinet – Cabinet du maire (arrivée : 13 h 18)
 - M. Jean-Yves Ouellet, capitaine – Division de la sécurité du milieu et support organisationnel
 - M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Services corporatifs partagés
 - M. Guy Plamondon, coordonnateur – Mobilité durable et circulation
 - M^{me} Cynthia Simard, directrice – Communication et participation citoyenne
 - M. Dominic Thibeault, directeur – Aménagement et développement durable (arrivée : 13 h 51)
 - M. Luc Tremblay, conseiller municipal (arrivée : 11 h 56)
 - M. François Vaillancourt, directeur général
- Absences :
- M. Jonathan Bradley, conseiller municipal
 - M. Daniel Cournoyer, conseiller municipal
 - Mme Sophie Desfossés, directrice – Culture, loisirs et vie communautaire
 - M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Développement
 - M. Marc-André Godin, directeur adjoint – Aménagement et développement durable
-

Mme Nicole Raynié Basanes, attachée politique – Relation avec la communauté
M^{me} Sabrina Roy, conseillère municipale
M^e Stéphanie Tremblay, assistante-greffière et légiste

Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 11 h 30. M. Pierre Montreuil préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Puisqu'aucun membre ne s'y oppose, la séance est enregistrée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 24 mai 2022

Le procès-verbal de la séance du 24 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

4. Plan de communication des quartiers à 30 km/h

Mme Cynthia Simard présente le plan de communication à mettre en place afin d'informer la population des changements apportés à la limite de vitesse dans certains quartiers qui passera à 30 km/h durant l'été. L'objectif de ce plan est d'éviter la confusion entre ces nouveaux quartiers et les rues conviviales, de sensibiliser les résidents et résidentes de ce quartier à la sécurité et à un meilleur partage de la route et d'inciter les automobilistes à ralentir. Ce plan de communication implique en un premier temps des rencontres d'information, une conférence de presse le 6 juillet, un « vox pop », un avis public et diverses publications sur les réseaux sociaux de la Ville afin d'informer la population des changements à venir puis, en un deuxième temps, un communiqué lors de la mise en vigueur du règlement, une alerte personnalisée selon les secteurs visés et une publicité télévisée. Des bollards seront également installés au centre de certaines rues, en plus des panneaux en bordure de rue, affichant la limite de vitesse. Finalement, un sondage sera réalisé en janvier 2023 afin d'évaluer la réussite du projet de quartiers à 30 km/h.

M. François Belisle demande quelles sont les prochaines étapes du projet s'il s'avère une réussite. Mmes Cynthia Simard et Sonia-Karine Larocque expliquent que le projet demeure un projet pilote et que l'évaluation de sa réussite sera déterminante afin de le maintenir sans changements ou encore de le bonifier. La décision d'étendre les limites à l'ensemble de la Ville, à davantage de quartiers ou encore à bonifier les quartiers actuels reviendra alors aux élus.

Mme Anaïs Michaud-Cloutier demande quels seront les moyens mis en place afin de faire respecter ces nouvelles limites de vitesse. M. Jean-Yves Ouellet répond que les capacités opérationnelles policières demeurent les mêmes. Il y aura une augmentation de la surveillance, dans les limites de la capacité de la police et du volume d'appels au quotidien.

Les membres du comité et les invités discutent de la nécessité de voir les limites de vitesse réduites dans certains quartiers ou dans toute la Ville ainsi que du nom et de l'orientation de la campagne de communication.

5. **Suivi de dossier concernant l'arbre décisionnel des zones de livraison afin de statuer sur les zones de 15 minutes en remplacement des parcomètres**

M. Guy Plamondon rappelle aux membres du Comité que l'arbre décisionnel a déjà été présenté à une réunion antérieure et que la décision concernant les zones de livraison de 15 minutes en remplacement des parcomètres a été remise. Il représente donc l'arbre décisionnel et met l'accent sur le problème qui avait été soulevé : la Ville doit-elle implanter des zones de livraison de 15 minutes en remplacement de certains parcomètres suivant les critères édictés dans l'arbre décisionnel? M. Plamondon présente également deux exemples de commerces qui pourraient bénéficier de ce remplacement, le traiteur « le Buck » sur la rue St-Antoine ainsi que la boulangerie « le Panetier » sur la rue Saint-Prosper.

Mme Maryse Bellemare demande combien de cases seraient visées. M. Plamondon répond que le nombre dépend de la nature de chaque demande, mais qu'il devrait habituellement y avoir une case par demande. Il rassure les membres du Comité qu'en cas de demande particulière, l'administration municipale retourne auprès du Comité afin d'obtenir une orientation plutôt que d'appliquer l'arbre de décision. Il précise également qu'en date de la réunion, il y a 5 cases de stationnement qui ont été remplacées par des zones de livraison de 15 minutes. M. Patrice Gingras ajoute que selon lui, il n'y aura pas une grande quantité de zones de livraison implantées dans les prochaines années puisque les commerces qui en désirent ont probablement déjà manifesté leur intérêt. Il croit donc qu'il ne faut pas craindre une importante perte de revenus pour la Ville.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande l'intégration du remplacement de cases de stationnement tarifées par parcomètres ou horodateurs par des zones de livraison de 15 minutes à l'arbre décisionnel des zones de livraison. Approuvé à l'unanimité.

6. **Présentation de la planification cyclable – réseau actuel, réseaux futurs court et long terme**

Mme Vanessa Blanchet-Roy présente le réseau cyclable trifluvien en trois parties. D'abord, les fondements du réseau cyclable, ensuite, les réseaux actuel et projeté et finalement, certains sujets dans le thème de la mobilité durable.

Mme Blanchet-Roy explique l'ampleur du réseau cyclable en détaillant chaque type de voie cyclable ainsi que leurs longueurs en kilomètres, pour un réseau total s'élevant à 181.6 km. Elle compare ensuite cette donnée avec d'autres grandes villes du Québec comparables avec la Ville de Trois-Rivières. Elle présente par la suite certains projets inscrits dans le PTI : une voie cyclable sur rue sur le boulevard Sainte-Madeline, une voie bidirectionnelle au nord du boulevard Saint-Maurice, une étude pour la côte Cooke, la nouvelle piste linéaire sur le boulevard des Chenaux et le maillon de raccordement entre les deux pistes linéaires. Certains autres projets qui ne sont pas inscrits dans le PTI sont présentés, dont le projet d'éclairage d'un boisé près de l'UQTR. M. Pierre Montreuil ajoute que ce projet est fait en collaboration avec l'UQTR par le biais du programme d'amélioration de la mobilité (PAM). Mme Vanessa Blanchet-Roy poursuit en présentant un projet de passerelle piétonne et cyclable sous le pont Radisson. M. Patrice Gingras ajoute que le palier provincial a donné son accord sur le projet et que cet accord a été communiqué au palier fédéral qui se penche sur la question de subventionner une étude de faisabilité à hauteur de 75 000\$. Mme Blanchet-Roy termine le point portant sur les projets en présentant la passerelle désuète reliant le secteur du Bas-du-Cap à l'île Caron, des projets d'éducation cycliste et le projet de Vélogare dans le stationnement de l'Autogare. Elle

conclut finalement en présentant les données recueillies grâce aux compteurs mobiles et permanents et en mentionnant certains organismes qui peuvent bénéficier du PAM.

M. François Belisle fait part de sa préoccupation que les régions périphériques ouest et extrêmes ouest ne soient pas suffisamment desservies malgré les aménagements futurs qui ont été présentés et aimerait voir davantage de projets répondre à ce besoin. M. Patrice Gingras et Mme Vanessa Blanchet-Roy rappellent que la présentation des futurs projets est sommaire et qu'elle n'entre pas dans les détails de chacun des projets existants et à venir. M. Guy Plamondon ajoute que le réseau a été consolidé davantage au cœur de la Ville en raison du nombre de réseaux cyclables discontinus en périphérie. Une fois le réseau consolidé et les liens créés, il sera plus facile de l'étendre aux extrémités.

M. Dany Carpentier demande s'il existe des cibles fixées en matière de création de pistes cyclables sécurisées. Me Annie Pagé répond qu'il pourrait être opportun d'obtenir une orientation du Comité à savoir si le réseau cyclable se veut un réseau dédié aux cyclistes utilitaires ou plutôt aux cyclistes récréatifs. Elle partage également sa perception que le réseau actuel semble dédié au cyclisme récréatif.

Mme Anaïs Michaud-Cloutier demande quelles sont les bonnes pratiques adoptées par la Ville de Trois-Rivières pour assurer la sécurité des cyclistes et des piétons sur les réseaux actuel et futur. Mme Blanchet-Roy explique qu'une étude a été réalisée afin d'évaluer les dangers à diverses intersections et que la Ville procède actuellement à la recherche de financement afin de mettre en place des mesures de sécurité. Mme Michaud-Cloutier demande si ces mesures comprennent des infrastructures ou simplement du marquage. Mme Blanchet-Roy répond que les deux mesures sont évaluées. M. Gingras ajoute que le PISRMM contient des recommandations en lien avec la sécurité routière des usagers les plus vulnérables.

Les membres du Comité et les invités discutent plus généralement du réseau actuel et du réseau futur, de l'utilisation réelle du réseau cyclable (récréatif ou utilitaire), de l'aspect touristique du réseau cyclable, des critères considérés pour l'implantation d'infrastructures cyclables et de la pertinence de la création d'un Comité dédié uniquement à la question du réseau cyclable. À défaut de formuler une recommandation, les membres du Comité demandent qu'une présentation plus détaillée soit prévue pour la séance du 27 septembre 2022 afin d'être informé, entre autres, de la grille de pondération utilisée par les fonctionnaires dans la mise en place de projets cyclables et que des représentants d'Innovation et Développement Économique à Trois-Rivières (IDÉ) soient invités aux futurs rencontres du comité de transport actif.

7. Arbre décisionnel – stationnement à durée limitée

M. Guy Plamondon présente l'arbre décisionnel sur l'implantation de zones de stationnement à durée limitée permettant à l'équipe du Génie de mettre ces zones en place sans devoir présenter chaque fois la demande particulière au Comité. Il explique qu'une requête est d'abord adressée à l'équipe du Génie afin de mettre en place, de modifier ou de retirer une zone de stationnement à durée limitée. La pertinence de cette requête doit ensuite être validée, en cas de mise en place d'une zone, à l'aide des critères présentés. Lorsqu'une zone doit être retirée ou modifiée, une requête collective prise en charge par la personne demanderesse doit être présentée. Cette personne doit y inclure le résultat d'un sondage visant au moins 40% des résidents et résidentes de la rue avec un taux d'approbation pour la demande d'au moins 51%.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande l'adoption de cet arbre décisionnel. Approuvé à l'unanimité.

8. Aménagement d'un débarcadère hors chaussée sur la rue Guilbert

M. Guy Plamondon présente le projet de modification du débarcadère d'autobus près de l'école Sainte-Bernadette, sur la rue Guilbert. L'école demande à la Ville d'élargir le débarcadère afin qu'il puisse recevoir 6 autobus plutôt que 3 en revoyant sa configuration. M. Plamondon présente les différentes configurations alternatives qui ont été proposées par l'école ou développées par la Ville, puis la configuration retenue pour le projet. Cette configuration comporte des avancées de trottoirs afin d'inciter les automobilistes à ralentir à l'approche du débarcadère, une bande végétale séparant le débarcadère de la chaussée et un léger empiètement sur le parc voisin de l'école.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande l'aménagement d'un nouveau débarcadère sur la rue Guilbert tel que présenté. Approuvé à l'unanimité.

Cette seconde partie du procès-verbal est confidentielle et ne pourra pas être transmise à quiconque sans avoir fait au préalable l'objet d'une demande formelle d'accès à l'information.

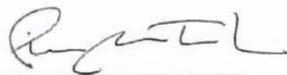
9. [...]

10.

11.

Levée de la séance

La rencontre se termine à 14 h 12.



M. Pierre Montreuil
Président du Comité et conseiller
municipal



M^c Pierre-Yves Brouillette, notaire
Juriste